

Compte-rendu de la réunion du 21 Mai 2021

Présents : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Joël, VERGNOL Monique, VAYSSIE Marc, SERRE Roger, GONZALEZ Estelle, BOIVIN Annette.

Absente excusée : PIETRUSIAK Marie-Odile

Secrétaire de séance : BOIVIN Annette

Lecture et approbation du compte-rendu du 14 Avril 2021.

Elections et désignations des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (reboisement) :

Mr le Maire indique qu'il n'y a pas eu de candidature déclarée et propose donc :

- D'élire pour être membre de la commission en tant que propriétaires de biens fonciers
 - Titulaires : BOIVIN Claude, SAUVAT Bernard
 - Suppléant : BOYER François

- De désigner pour être membre de la commission en tant que propriétaires de biens forestiers :
 - Titulaires : AUDIGIER Jean, BOYER Pierre
 - Suppléants : SAUVAT Michel, VERGNOL Michel

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote donc pour et entérine la constitution de cette commission.

Conventions avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) :

Mr le Maire fait part au Conseil municipal d'un devis pour la mise aux normes des commandes de l'éclairage public pour un montant de 3 600 € TTC, dont 1 200 € TTC de fond de concours de la commune ainsi qu'un devis pour la réfection des lanternes capots plastiques de 2 760, 72 € TTC dont 1 150, 72 € TTC à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les conventions de financement des travaux avec le SIEG.

Taxe d'assainissement :

Cette taxe sera mise en place cette année pour les habitations du bourg branchées à la station d'épuration, avec une part fixe d'un montant de 60 € et une part variable de 0,50 € le m3 sur la consommation d'eau de l'année N-1, avec un possible supplément imposé par l'agence de l'eau « Adour Garonne ».

Aménagement Place du Bourg :

Après délibération il est décidé par le conseil municipal de choisir les entreprises suivantes :

- **Entreprise Boyer** : Bitume et reprise du mur de la place. Réfection du mur du calvaire, pavés autour du monument aux morts pour un montant HT de 49 064,50 €
(Pour mémoire La proposition de l'entreprise RMCL pour un montant HT de 85 460 € n'a pas été retenue)
- **Entreprise Manry** : végétalisation de la place pour un montant HT de 14 878,43 €

Reste l'éclairage du monument aux morts et du clocher à définir.

Mr le Maire rappelle que pour cette opération le montant de la subvention départementale (FIC) attribuée s'élève à 16 785 €.

Le dossier de demande de subvention auprès de la Région est complet et sera présenté prochainement à une commission. Les travaux devront être engagés avant le 30 juin 2021 et seules les dépenses postérieures au 1^{er} Mars 2020 seront susceptibles d'être subventionnées.

Permanences élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Deux bureaux de vote distincts seront tenus dans la même salle en raison des deux scrutins simultanés avec 2 membres par bureau et un président commun.

Offres d'emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Appel à candidature pour un poste de secrétaire de mairie (contrat de 20 h hebdomadaire). Poste à pourvoir au 01/08/2021

Appel à candidature pour un poste d'adjoint administratif territorial pour l'agence postale communale (contrat de 15 h hebdomadaire). Poste à pourvoir au 01/08/2021

Appel à candidature pour un poste d'agent d'entretien (contrat de 10 h mensuel). Poste à pourvoir au 01/08/2021

Les offres se dérouleront sur un mois au terme duquel auront lieu les entretiens d'embauche.

Questions diverses :

- Aménagement foncier : une réunion de la commission aura lieu le 10 Juin 2021 à 10 h
- Relais téléphonie : une visite d'évaluation par des techniciens Orange a eu lieu, les agents ont repéré environ 5 points d'intérêt qui permettraient ainsi un balayage optimal de la zone à couvrir

La séance est levée à 22 h 30.